

PRIX _____ 2^e édition LIBERTÉ 2020 |

Recueil d'activités n°2 - Le vote en ligne



Responsables de publication

Institut international des droits de l'Homme et de la paix

Alain Turret

Jonas Bochet

Conception

Institut international des droits de l'Homme et de la paix

Clémence Bisson, Maxime Sauv 

Mise en page

Institut international des droits de l'Homme et de la paix

Eve Mesnil Letellier

Relecture

Institut international des droits de l'Homme et de la paix

Benoist Chipaux, Cl mence Bisson, Maxime Sauv 

Mars 2020

Le Prix Libert  est un dispositif p dagogique de sensibilisation   la libert ,   la paix et aux droits de l'Homme, propos  par la R gion Normandie et mis en  uvre avec l'Institut international des droits de l'Homme et de la paix, en partenariat  troit avec les Autorit s Acad miques de Normandie et le R seau Canop .



Sommaire

Le Prix Liberté	4
Enseignants et formateurs, comment participer ?	5
Présentation du recueil d'activités pédagogiques.....	6
La méthode : l'éducation aux droits de l'Homme et à la citoyenneté démocratique.....	7
L'Institut international des droits de l'Homme et de la paix	9
Activités	11
Activité 1 - Quiz vote et citoyenneté numérique.....	12
Activité 2 - Découverte des trois combats soumis au vote - Chasse aux indices.....	14
Activité 3 - Agir et voter.....	16
Annexes	19
Activité 1 - Quiz vote et citoyenneté numérique.....	20
Activité 2 - Découverte des trois combats soumis au vote - Chasse aux indices.....	23
Activité 3 - Agir et voter.....	32

Le Prix Liberté

Ouvert aux jeunes du monde entier, le Prix Liberté est un projet pédagogique de sensibilisation à la liberté, à la paix et aux droits de l'Homme ancré dans les valeurs portées par le Débarquement du 6 juin 1944 en Normandie.

Le **Prix Liberté** invite les jeunes de 15 à 25 ans de Normandie, des autres régions de France et à l'international, à désigner chaque année une personne ou une organisation engagée dans un combat récent et exemplaire en faveur de la liberté.

La singularité de ce dispositif : impliquer la jeunesse à chacune de ses étapes, des propositions soumises au jury international jusqu'à la désignation finale du ou de la lauréat(e).

Proposé par la Région Normandie et mis en œuvre avec l'Institut international des droits de l'Homme et de la paix, en partenariat étroit avec les Autorités Académiques de Normandie et le réseau Canopé, le **Prix Liberté** constitue un hommage à tous ceux qui se sont battus et continuent à se battre pour cet idéal.

Un projet éducatif en 3 étapes

Le Prix Liberté se déroule tout au long de l'année scolaire 2019-2020 et s'articule autour de 3 temps forts :

1. L'appel à proposition « Notre Prix Liberté 2020 » - Du 5 juin 2019 au 17 janvier 2020

Les 15-25 ans ont été invités à présenter dans un formulaire en ligne la personne ou organisation dont ils souhaitaient faire connaître le combat pour la liberté. Au total, **238 dossiers** ont été envoyés de France et du monde, proposant **167 personnes ou organisations** différentes et autant de combats pour la liberté.

2. Les délibérations du jury international - Les 14 & 15 février 2020

Un jury international composé de 24 jeunes de 15 à 25 ans, originaires de France et de 12 autres pays du monde (Burkina Faso, Cambodge, Canada, Colombie, Egypte, Espagne, Etats-Unis, Inde, Irlande, Liban, Madagascar, Togo). Après avoir étudié l'ensemble des propositions pendant deux jours de réflexions et de débats, les jeunes membres du jury ont retenu les trois personnalités suivantes pour l'étape suivante du Prix Liberté :

- [Loujain Al Hathloul](#) (Arabie Saoudite)
- [Père Pedro Opeka](#) (Madagascar)
- [Nasrin Sotoudeh](#) (Iran)

3. Le vote en ligne - Du 9 mars au 12 avril 2020

Un vote en ligne organisé sur plus d'un mois invite les 15-25 ans de tous pays à nommer le (la) lauréat(e) du Prix Liberté 2020 parmi les trois personnalités retenues par le jury. Le prix lui sera remis lors d'une cérémonie organisée dans le cadre du Forum Mondial Normandie pour la Paix, à Caen en juin 2020, accompagné d'une dotation de 25 000€ pour soutenir son combat.

Enseignants et formateurs : comment participer ?

Dispositif pédagogique d'éducation à la liberté, à la paix et aux droits de l'Homme, le Prix Liberté a aussi pour objectif de nourrir les projets pédagogiques tout en favorisant un travail pluridisciplinaire.

Prévu pour s'adapter aux disponibilités et envies de tout enseignant ou formateur, le Prix Liberté reste flexible et simple à s'approprier.

En questionnant les libertés et l'engagement dans le monde d'aujourd'hui, le Prix Liberté encourage à s'exprimer sur les combats à défendre au travers des femmes, des hommes et des organisations qui les portent. Par l'identification et la compréhension d'enjeux actuels, et sollicitant réflexion collective, recherche, argumentation, empathie et esprit critique, il s'inscrit notamment dans le développement du parcours citoyen des jeunes.

Deux temps forts se prêtent particulièrement à un travail en classe : l'appel à proposition « Notre Prix Liberté 2020 » et la période de vote.

L'appel à proposition « Notre Prix Liberté 2020 »

Cœur du dispositif, il permet d'interroger collectivement les notions de liberté et de combat pour la liberté tout en favorisant l'engagement personnel et argumenté. À l'aide d'un formulaire détaillé, vos élèves ou apprentis ont identifié un combat actuel pour la liberté, en ont présenté les contextes et enjeux et argumenté leur choix tout en travaillant leur esprit critique.

A l'issue de l'appel à proposition qui s'est clôturé le 17 janvier, 238 propositions ont été envoyées dont 138 par des établissements qui participent au programme pédagogique.

Après étude des dossiers et des doublons, ce sont 167 propositions qui ont été proposées au jury international réuni les 14 & 15 février 2020 pour délibérer.

Ce jury composé de 24 jeunes de 15 à 25 ans, originaires de Normandie, des autres régions de France et du monde entier ont retenu 3 personnalités :

Loujain Al Hathloul - Arabie Saoudite, 30 ans

Loujain Al-Hathloul est une figure emblématique du militantisme pour les droits des femmes en Arabie Saoudite. Arrêtée pour avoir bravé l'interdiction pour les femmes de conduire une voiture, elle est aujourd'hui encore incarcérée dans des conditions très préoccupantes.

Père Pedro Opeka - Madagascar, 71 ans

Depuis près de 50 ans, le Père Pedro Opeka vient en aide aux plus démunis à Madagascar en les soutenant, grâce à son association Akamasoa, dans la construction de logements décentes, d'écoles ou de dispensaires médicaux.

Nasrin Sotoudeh - Iran, 56 ans

Nasrin Sotoudeh est une avocate iranienne féministe et laïque, notamment engagée contre la législation imposant le port de l'hijab. Après une première peine de prison entre 2010 et 2012, elle est condamnée en 2019 à 38 ans de réclusion et 148 coups de fouet.

Le vote

L'étape du vote en ligne est l'opportunité de participer ou de poursuivre sa participation au Prix Liberté. En effet, ce temps de vote est l'occasion de débattre sur des enjeux de citoyenneté et de démocratie, tout en permettant d'étudier, à travers l'exemple des trois personnalités soumises au vote, autant de contextes et de combats pour la liberté dans le monde.

La participation à ce temps du programme peut se faire indépendamment de la première étape qu'est l'appel à proposition « Notre Prix Liberté 2020 ».

Ainsi, ce recueil pédagogique vous propose un exemple de séance permettant d'aborder les notions de citoyenneté, de découvrir les combats de trois personnalités et ce, à travers des ateliers pédagogiques simples à mettre en place.

Cette période est particulièrement propice pour impliquer un maximum d'élèves sur le vote en ligne dans une dynamique collective.

Présentation du recueil d'activités pédagogiques

Afin de vous accompagner dans la mise en place d'activités autour du vote en ligne du Prix Liberté, vous trouverez dans ce document un exemple de séance permettant d'aborder toutes ses thématiques tout en découvrant les combats des trois personnalités finalistes et ce à travers des ateliers pédagogiques simples à mettre en place.

Cette séance d'une durée de 1h50, s'articule autour de trois activités pédagogiques inspirées des méthodes d'éducation aux droits de l'Homme et à la citoyenneté démocratique.

Chaque activité est présentée en trois parties :

- Une présentation de l'activité ;
- Un déroulé détaillant les consignes étape par étape ;
- Une phase de débriefing.

L'activité est une expérience qui permet d'amener les participants à des réflexions qui nourriront les échanges. Cette dernière phase de débriefing est la plus importante. C'est elle qui permettra aux participants de replacer dans un contexte élargi ce qu'ils ont vécu à travers l'activité proposée. Trois temps construisent le débriefing :

- Un temps d'observation : que s'est-il passé ?
- Un temps d'interprétation : ce que les participants ont appris.
- Un temps de généralisation : élargissement sur la vie quotidienne, le monde, les médias, le lycée, etc...

Des questions pour animer votre phase de débrief vous sont proposées pour chacune des 3 activités de cette séance autour du vote en ligne du Prix Liberté. Il est évidemment possible, voire souhaitable, d'adapter le débriefing au profil de jeunes avec lesquels vous travaillez.

A la fin de cette proposition pédagogique, vous trouverez en annexe les supports nécessaires à la mise en œuvre de ces activités. A l'image du débriefing, les supports pédagogiques peuvent être adaptés en fonction des besoins et attentes du groupe.

Conseil pour l'animation de vos séances

Les activités et les thèmes abordés sont essentiellement basés sur l'échange (travail en groupe, coopération, négociation, débat, persuasion ...) c'est pourquoi il est primordial d'établir un environnement de confiance et de respect. Ces deux valeurs sont le socle de bon déroulement de vos séances. Elles permettront aux participants de s'ouvrir librement et de prendre part à l'activité. Chacun doit se sentir assez à l'aise afin de pouvoir être acteur de l'expérience. Tous les participants doivent pouvoir se sentir écoutés, s'exprimer et participer. Il est toujours intéressant de sortir les participants de leur zone de confort sans jamais aller trop loin pour ne qu'ils se sentent pas mal à l'aise. Enfin, n'hésitez pas à rappeler à chaque début de séance que l'on évolue dans une atmosphère respectueuse, qu'il n'y a pas de bonnes ou de mauvaises réponses et que chacun est libre d'exprimer son opinion.

La méthode : l'éducation aux droits de l'Homme et à la citoyenneté démocratique

« (...) afin que tous les individus et tous les organes de la société, ayant (la) Déclaration (Universelle des droits de l'Homme) constamment à l'esprit, s'efforcent, par l'enseignement et l'éducation, de développer le respect de ces droits et libertés (...) »

Extrait du préambule de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme (DUDH)

La promotion et le respect des libertés et droits fondamentaux passent tout d'abord par l'enseignement et l'éducation. L'éducation est d'ailleurs un des piliers de la DUDH, tel qu'énoncé à l'article 26 de cette même déclaration.

Le but de l'éducation aux droits de l'Homme est de sensibiliser, promouvoir et globaliser la culture de ces libertés et droits fondamentaux. C'est éduquer à leur respect, reconnaître les violations de ces derniers pour ainsi les protéger.

En 2010, la Charte du Conseil de l'Europe sur l'éducation à la citoyenneté démocratique et l'éducation aux droits de l'Homme définit cette méthode ainsi :

« L'éducation, la formation, la sensibilisation, l'information, les pratiques et les activités qui visent, en apportant aux apprenants des connaissances, des compétences et une compréhension, et en développant leurs attitudes et leurs comportements, à leur donner les moyens de participer à construction et à la défense d'une culture universelle des droits de l'Homme dans la société, afin de promouvoir et de protéger les droits de l'Homme et les libertés fondamentales. »

Le Prix Liberté fait appel à cette pratique éducative dans le cadre d'une éducation « non formelle » afin de stimuler la réflexion des participants dans une dynamique complémentaire à leur éducation formelle. L'éducation non formelle prône la mise en valeur de toutes les aptitudes, capacités et compétences des participants. Elle est basée sur l'expérience et est centrée sur les participants et leurs besoins pour permettre un apprentissage aussi bien individuel que collectif. Elle se veut volontaire, participative et coopérative.

L'approche pédagogique de l'éducation aux droits de l'Homme et à la citoyenneté démocratique repose sur sept principes :

Un apprentissage global

Par l'approche globale, l'éducation aux droits de l'Homme et à la citoyenneté démocratique fait appel à tous les sens de la personne dans sa globalité (du cœur à la tête, en passant par son corps) et à tous les stades de sa vie. Elle favorise le développement général du potentiel intellectuel, émotionnel, social, physique, artistique, créatif et spirituel de la personne. Cette forme d'apprentissage doit pouvoir s'inscrire au sein de tout type de matière enseignée à l'école et intervenir dans un contexte social qui englobe toutes les expériences de la vie quotidienne.

Un apprentissage ouvert

Cette méthode pédagogique repose sur le fait que les participants ne sont pas guidés vers « la » bonne réponse. La multiplicité des réponses et des opinions est le reflet de la diversité du monde dans lequel nous évoluons, cela fait donc sens aux principes défendus par les droits de l'Homme. Il est ainsi essentiel que les participants prennent part aux activités dans un environnement emprunt de bienveillance, d'écoute et de respect mutuel. De cette manière, ils construisent une réflexion collective tout en restant libres d'avoir des visions qui divergent.

La clarification des valeurs

À travers l'éducation aux droits de l'Homme, les participants ont l'opportunité d'identifier, de clarifier ou d'exprimer leurs propres convictions et valeurs en les confrontant à celles des autres et cela toujours dans un cadre sécurisant en respect des valeurs fondamentales défendues par les droits de l'Homme.

La participation

La participation est au cœur de l'éducation aux droits de l'Homme et à la citoyenneté démocratique, les participants ne peuvent prétendre au simple rôle d'observateur passif. En effet, ils doivent se montrer dynamiques et engagés. Cela étant, c'est aux participants de décider quand, comment et sur quel sujet ils souhaitent travailler.

Par leur implication, les participants acquièrent des compétences telles que : l'écoute, la prise de décision, l'écoute, l'empathie, le respect des autres, la responsabilité de leurs décisions et de leurs actes. Par la participation, nous apprenons à travailler et à s'enrichir par les autres.

L'apprentissage coopératif

Le processus d'apprentissage coopératif réside dans le travail collectif afin d'obtenir des résultats qui soient bénéfiques à soi-même et au groupe. L'apprentissage coopératif dynamise la productivité et multiplie les compétences de chacun.

L'apprentissage expérientiel

Aussi appelé apprentissage par la découverte, cette notion est fondée sur l'idée que des compétences telles que la communication, la réflexion critique, la défense d'une cause, la tolérance et le respect ne peuvent être véritablement enseignés et doivent s'acquérir par l'expérience.

L'apprentissage expérientiel repose sur « le cycle d'apprentissage expérientiel de David KOLB » :

- Expérience : vivre un événement planifié ou effectuer une activité ;
- Réflexion : partage des réactions et d'observations sur ce qui s'est produit ;
- Généralisation : lien entre ce qu'on a appris et le « monde réel » ;
- Application : exploiter de manière concrète ce qu'on a appris de notre expérience.

Un processus centré sur le participant

L'éducation aux droits de l'Homme permet l'apprentissage au sujet de, par le biais de notions relatives aux Droits de l'Homme. Centrer l'apprentissage sur le participant et ce qui résulte de son apprentissage. Il faut donc adapter le contenu de son intervention en fonction du profil et des attentes des participants qui se tiennent face à vous. Il faut « partir de là où en sont les individus ».



Présentation de l'Institut international des droits de l'Homme et de la paix

Fondé en 2008 par la Région Normandie, l'Ordre des avocats de Caen, l'Université de Caen-Normandie, la Ville de Caen et le Mémorial de Caen, l'Institut international des droits de l'Homme et de la paix est une association Loi 1901 qui a pour objet de promouvoir les droits de l'Homme, le droit international humanitaire, et le règlement pacifique des différends.

Contribuer au développement d'une culture de paix en favorisant la connaissance des droits de l'Homme par tous les citoyens.

Afin de parachever ce dessein, l'Institut organise son travail autour de deux axes :

- **La formation** aux droits de l'Homme et à la paix : jeunes, organisations de la société civile, enseignants, avocats et magistrats. L'objectif de ces formations est de créer des multiplicateurs capables ensuite de diffuser une culture de paix parmi l'ensemble de la société.
- **La diffusion** d'une culture de paix à travers la sensibilisation aux droits de l'Homme notamment par des concours de plaidoiries, des sensibilisations auprès de publics scolaires ou dans les centres pénitentiaires. Grâce à des outils participatifs innovants permettant d'aborder la paix et les droits de l'Homme.



Activités

Activité 1 : Quiz vote et citoyenneté numérique

Durée	20 minutes
Taille du groupe	Indifférent
Présentation de l'activité	Il s'agit d'une série de questions à choix multiples, abordant les thèmes de la liberté, du vote et de la citoyenneté numérique. L'objectif n'est pas de tester les connaissances des participants mais d'aborder sous un angle ludique des informations, parfois étonnantes ou méconnues, en lien avec les notions de vote et d'engagement citoyen. C'est également l'occasion d'entrevoir d'autres perceptions d'utilisation du numérique à des fins citoyennes et de faire le lien entre vote, démocratie et liberté. Des questions de sondages sont présentes afin de donner l'occasion aux jeunes d'exprimer leurs opinions.

Déroulé

- Présenter le questionnaire (proposé en annexe) sous forme de diaporama projeté. Les participants peuvent répondre individuellement ou en petits groupes à chaque question, à l'aide par exemple de papiers sur lesquels figurent les lettres A, B, C ou D.

Vous pouvez également utiliser une application numérique pour que les jeunes répondent à ce quiz à l'aide de QR codes imprimés. Pour cela deux applications sont recommandées :

Plickers (Android/IOS) : application permettant d'interroger simultanément et individuellement sur une même question l'ensemble du groupe. Pas de diaporama à prévoir, néanmoins les questions doivent être rentrées manuellement sur la plateforme. Les élèves répondent grâce à des QR code imprimés. L'animateur scanne à l'aide d'un smartphone ou tablette. Le traitement des réponses se fait instantanément.

Pour plus d'information : https://www.ac-caen.fr/dsden50/circo/stlosud/IMG/pdf/tutoriel_plickers.pdf

VotAR (Android uniquement) : application permettant d'interroger un groupe (même très nombreux) sur des questions à 4 choix maximum. Pour répondre, les participants disposent d'une feuille avec 4 couleurs correspondant à 4 réponses possibles. Via l'application sur smartphone ou tablette, l'animateur prend une photo de l'ensemble du groupe pour avoir instantanément les statistiques de réponses. Prévoir un diaporama de questions à projeter.

Pour plus d'information : <https://votar.libre-innovation.org/help/index.fr.html>

Afin de réaliser ce quiz à distance, dans le cadre de classes virtuelles par exemple, il est possible d'envoyer aux participants le quiz disponible sur le lien suivant : <https://form.dragnsurvey.com/survey/r/be0b7ec5>

- Entre chaque question, n'hésitez pas à demander aux participants leur avis sur la thématique abordée dans la question. Suscitez leur curiosité en ajoutant des informations anecdotiques ou complémentaires aux questions/réponses.

Compte-rendu et évaluation

Comment avez-vous trouvé l'activité ?

Quelles ont été vos réactions face aux différentes questions/réponses ? Lesquelles ? Pourquoi ?

Le vote est-il un droit ou un devoir ? pour vous quelle est la signification de voter ?

Doit-on récompenser l'acte de vote ?

Quel lien faites-vous entre vote et liberté ? vote comme socle de la démocratie ; démocratie garante des libertés ; vote comme liberté individuelle mais aussi collective.

Quels sont, selon vous, les avantages ou désavantages d'un vote en ligne ?

Est-ce que voter c'est s'engager ?

Si votre public à moins de 18 ans : Vous sentez-vous capables de voter avant votre majorité ? Pour vous devrait-on, en France, baisser l'âge légal du droit de vote ?

Avez-vous déjà pris part à la vie publique ou citoyenne de votre lycée/commune/ville ? Pourquoi ?
Si oui : de quelle manière ? Quels outils avez-vous utilisés ? si non : Y a-t-il une raison particulière ? Un frein ?

Lors de quelle(s) occasion(s) pouvons-nous voter ?

Avez-vous déjà voté ? A quelle occasion ?

🔍 Retrouvez les questions du quiz en annexe mais aussi en ligne, en scannant le QR code ci-dessous ou en cliquant sur ce lien : <https://form.dragnsurvey.com/survey/r/be0b7ec5>



Activité 2 : Découverte des trois combats soumis au vote de la jeunesse - Chasse aux indices

Durée	15 minutes
Taille du groupe	indifférent – Possibilité de faire travailler les jeunes individuellement ou de regrouper les participants en petits groupes de 3 à 5 personnes.
Présentation de l'activité	Cette activité a pour but de découvrir les combats des trois personnalités retenues par les membres du jury en allant à la recherche d'indices. Elle permet ainsi de comprendre et d'étudier de façon ludique les libertés défendues, le contexte dans lequel leurs actions sont menées et les enjeux de leurs combats pour la liberté. Les participants doivent retrouver les indices correspondant à chaque personne.

Déroulé

1. Imprimer les indices lettrés et numérotés (cf annexe) et les afficher à différents endroits de la pièce. Dans le cadre d'une classe virtuelle, vous pouvez également utiliser le support disponible en annexe (1 slide pour chaque catégorie d'indice), afin de le diffuser aux participants dans le cadre d'une visio-conférence par exemple.
2. Expliquer que des indices concernant les 3 personnalités en lice pour le Prix Liberté 2020 ont été répartis dans la pièce ou projeté. Chaque indice est référencé par une lettre, de A à F, et un numéro, de 1 à 3. Les participants doivent associer à chaque personnalité les 6 indices qui lui correspondent, de A à F (une seule fois la même lettre par personnalité) :
 - Une ligne d'emojis faisant référence à l'identité de la personne et à son combat (lettre A) ;
 - Un globe terrestre indiquant le pays où le combat est mené (lettre B) ;
 - Deux courts textes biographiques (lettres C et D) ;
 - Une série d'images représentant les libertés défendues. Ces dessins illustrent des articles de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme en lien avec le combat mené (lettre E) ;
 - Une photographie en lien avec le combat (lettre F).
3. Remettre à chaque participant ou sous-groupe une grille de réponse vierge (cf annexe) et expliquer qu'ils devront y noter, pour chaque lettre, le bon numéro pour chaque personnalité.
4. Une fois l'exercice terminé, la correction peut se faire à l'aide de la grille de réponses (cf annexe) ou de façon animée en passant au visionnage des vidéos de présentation des 3 personnalités (recommandé, liens en annexe), afin de permettre aux participants d'avoir une vision globale des 3 combats finalistes.
5. Entre chaque vidéo, n'hésitez pas à solliciter leurs réactions face aux biographies/présentations qu'ils découvrent sans développer puisqu'il y aura ensuite la phase de débriefing.

Compte-rendu et évaluation

Qu'avez-vous pensé de l'activité ?

Comment avez-vous procédé pour attribuer les indices aux trois personnalités ?

Avez-vous identifié les libertés en jeu dans les 3 combats ? Lesquelles ?

Selon vous, quel est l'impact de ces combats ? Est-il à long, moyen, court terme ?

Qui est impacté/concerné par ces combats ? Individus ou société ? Les deux ? Qui et de quelle manière ?

Quels sont les moyens utilisés dans ces 3 combats ? Tous les moyens utilisés sont-ils légitimes/appropriés ? Pourquoi ?

Y a-t-il des points communs entre le parcours et le combat de ces 3 finalistes ? Lesquels(le)s ?

Quelles différences principales identifiez-vous entre ces trois combats ?

Ces combats présentent-ils des risques, des dangers ? Pourquoi ? Certains sont-ils plus dangereux que d'autres ?

Vous sentez-vous concernés par ces combats ? Pourquoi ?

Est-ce que ce sont des combats qui doivent être menés en France ? Pourquoi ? Sont-ils des combats qui pourraient un jour être menés en France ? Pourquoi ?

Les libertés sont-elles acquises pour toujours et partout ?

Jusqu'où seriez-vous prêts à aller pour défendre vos libertés ? Pour défendre une cause ? interpellé notamment sur les risques d'emprisonnement de mauvais traitements ou de devoir quitter son pays pour mener son combat ailleurs (en référence aux trois personnalités présentées au vote).

Activité 3 : Agir et voter

Durée	15 minutes
Taille du groupe	Indifférent : possibilité de travailler individuellement ou en groupes de 2 – 3 personnes maximum.
Présentation de l'activité	L'objectif de cette activité est de réfléchir autour de l'utilisation positive du numérique et des réseaux sociaux, faisant partie de l'environnement quotidien des jeunes. Ce temps permet de favoriser l'engagement à leur échelle en les rendant acteurs de la promotion d'un combat en faveur de la liberté. L'idée n'est surtout pas de mettre en concurrence les trois personnalités et leur cause mais bien de mener une réflexion autour de l'utilisation du numérique afin de susciter l'intérêt pour leurs combats et les libertés qu'ils défendent.

Déroulé

1. Attribuer aléatoirement une des 3 personnalités à chaque participant ou à chacun des groupes.
2. Expliquer aux participants qu'ils vont devoir réaliser une publication en ligne de type « story » dans le but de promouvoir le vote, en mettant le combat de cette personnalité à l'honneur de leur story. Si les participants préfèrent, ils peuvent également réaliser une publication au format « tweet ».
3. Dans leur publication, ils devront faire apparaître au minimum :
 - 1 hashtag ;
 - 1 photo ou vidéo ou sondage pour illustrer leurs arguments ;
 - 1 phrase pour convaincre et inviter au vote.
 - L'adresse du site pour voter : prixliberte.normandie.fr
 - Si possible et si pertinent : taguer une structure ou une personne associée à la personnalité et/ou son combat (dans l'idée que cette publication soit relayée).

Afin de les aider dans cet exercice, un fiche conseil peut leur être mise à disposition.
4. Les participants peuvent, au choix, le faire directement sur leur propre compte du réseau social choisi, ou bien le faire de façon fictive sur le support destiné à cet effet (cf annexe).

Compte-rendu et évaluation

Quel est votre ressenti après cette activité ?

Était-ce simple de communiquer sur un combat que vous n'aviez pas choisi ?

Quel(s) aspect(s) du combat avez-vous choisi d'illustrer / de mettre en avant dans votre story ?

Un message de soutien, promotion a-t-il plus d'impact à l'oral ou via un réseau social ? Pourquoi ?

Quelle place donner au numérique dans un combat pour la liberté ? Les avantages ? Les limites ?

Qui peut agir en faveur d'un combat pour la liberté ? Pourquoi ? Comment ? Quels outils utilisés ?

Selon vous, quel peut être l'impact d'une action à votre échelle telle qu'une story Instagram sur des combats à plus grandes échelles telles que ceux des 3 personnalités ?

Reposons-nous la question posée en début de séance : la vote est-il, pour vous, à votre âge, symbole d'engagement ?

Le vote en ligne

Le passage au vote du Prix Liberté doit être la dernière étape de la séance.

Après avoir questionné le vote et la citoyenneté numérique, découvert les trois combats proposés au vote en ligne du Prix Liberté et cherché comment les promouvoir sur un réseau social, les participants ont ainsi les éléments nécessaires pour pouvoir procéder à un vote éclairé.

1. Inviter les participants à se rendre sur www.prixliberte.normandie.fr en salle informatique ou sur leur propre smartphone (recommandé).
2. Après inscription, un courriel ou SMS de confirmation permet d'accéder à la plateforme de vote (réception du courriel ou SMS environ 1 minute après inscription).
3. La plateforme de vote permet de visionner à nouveau les vidéos de présentation et d'avoir accès à quelques ressources supplémentaires sur les trois combats présentés (voir ci-dessous).
4. A la fin du parcours, il est possible de voter au choix (l'ordre d'affichage est aléatoire) :
 - Loujain AL Hathloul
 - Père Pedro Opeka
 - Nasrin Sotoudeh
 - Vote Blanc

La plateforme de vote est accessible par ordinateur, smartphone et tablette.

La plateforme n'est accessible qu'aux 15-25 ans et uniquement du 9 mars au 12 avril 2020.

Une connexion internet est indispensable.

Annexes

Activité 1 : Quiz vote et citoyenneté numérique

1. En France, qui a pu obtenir le droit de vote en 1945 ?

- A. Les artistes
- B. Les militaires**
- C. Les femmes
- D. Les moins de 18 ans

Source : <https://www.vie-publique.fr/decouverte-institutions/citoyen/participation/voter/droit-vote/etapes-conquete-du-droit-vote.html>

Au cours de la Troisième République française, les officiers et citoyens durant leur service militaire n'avaient pas le droit de vote en raison de la défiance des républicains envers l'armée, d'où son surnom de « grande muette ».

2. Parmi les pays suivants, lequel a rendu le vote obligatoire sous peine de sanctions pécuniaires (amendes) ou administratives (déchéances des droits sociaux et civiques) ?

- A. La Russie
- B. La Grèce**
- C. Le Japon
- D. L'Allemagne

Source : https://www.francetvinfo.fr/elections/departementales/ces-pays-ou-le-vote-est-une-obligation_846847.html

Source : <https://www.senat.fr/lc/lc121/lc1210.html>

En Europe, les Pays-Bas ont supprimé le vote obligatoire en 1970, de sorte que l'obligation de voter ne subsiste plus qu'en **Belgique, en Grèce, au Liechtenstein, au Luxembourg, dans le canton suisse de Schaffhouse** et dans le Land autrichien du Vorarlberg.

Pour un exemple **hors Europe**, le vote est également obligatoire en **Australie**, l'obligation de voter ne valant que pour les élections nationales, car les différents États et territoires n'ont pas tous adopté la même règle pour les élections qui relèvent de leur compétence.

Le **Brésil** en est un autre exemple :

Source : https://www.lemonde.fr/ameriques/article/2018/10/29/election-de-bolsonaro-malgre-le-vote-obligatoire-un-bresilien-sur-cinq-s-est-abstenu_5376270_3222.html

3. A quel âge est fixée la majorité électorale en Autriche ?

- A. 16 ans**
- B. 21 ans
- C. 18 ans
- D. 14 ans

Source : https://www.liberation.fr/actualite/2007/05/02/16-ans-c-est-desormais-l-age-pour-voter-en-autriche_10103

12 pays l'autorisent dans le monde : le Brésil, l'Équateur, l'Autriche, Cuba, Guernesey, l'île de Man, l'île de Jersey, Malte, le Nicaragua, l'Ecosse, la Slovénie et l'Argentine. Aux Emirats Arabes Unies, le vote est accessible

à partir de 25 ans.

Source : <https://www.lci.fr/international/ces-pays-ou-voter-a-16-ans-est-possible-2118241.html>

Emirat Arabes Unies, vote à partir de 25 ans : <https://blog.batchgeo.com/voting-age-around-the-world/>

4. Aux élections européennes de 2019, quel était le pourcentage de jeunes votants de moins de 24 ans ?

- A. 32%
- B. 42%**
- C. 52%
- D. 62%

Source : <https://www.lefigaro.fr/politique/europeennes-2019-la-participation-des-jeunes-en-forte-hausse-20190712>

Le taux de participation en 2014 était de 28%

Raisons qui ont poussé au vote :

52% un devoir civique

28% car en faveur de l'UE

18% car ils ont le sentiment de pouvoir changer les choses en votant

5. Parmi les pays suivants, lequel a bloqué l'accès à internet pendant le dépouillement des résultats de l'élection présidentielle en décembre 2018 ?

- A. L'Iran
- B. La Russie
- C. La République Démocratique du Congo**
- D. L'Italie

Source : <https://afrique.latribune.fr/politique/2019-01-02/depouillement-des-votes-pourquoi-internet-est-coupe-en-rdc-802556.html>

Source : https://fr.wikipedia.org/wiki/%C3%89lection_pr%C3%A9sidentielle_de_2018_en_R%C3%A9publique_d%C3%A9mocratique_du_Congo

C'est tout le réseau internet qui a été coupé à partir du 31 décembre 2018, alors que l'on comptabilisait les résultats pour les élections présidentielle, législatives et provinciales du 30 décembre.

Le gouvernement est accusé d'avoir, devant l'impossibilité de faire élire son candidat, choisi de faire gagner le candidat de l'opposition le moins hostile au régime.

Les résultats des législatives sont proclamés en avance, donnant une très large majorité des deux tiers à la coalition du gouvernement sortant, le Front commun pour le Congo, augurant une cohabitation rendant caduque l'alternance.

6. En 2015, les Objectifs de Développement Durable ont été adoptés par les 193 Etats membres de l'ONU. Comment ont été déterminés ces 17 ODD ?

- A. Un tirage au sort
- B. Un vote des 193 chefs d'Etat
- C. Une consultation citoyenne en ligne**
- D. Un rapport rendu par 3 ONG internationales

Les citoyens du monde entier ont été mis à contribution dans un sondage pour la détermination de ces

objectifs. Les moins de 30 ans ont représenté 77% des sondés.

Quelques exemples d'objectifs : Faim « Zéro » ; Villes et communautés durables ; Egalité entre les sexes...

Source : <http://data.myworld2015.org/>

7. Le site change.org est un exemple de site de pétitions en ligne. Combien de pétitions différentes y sont déposées chaque mois par des citoyens du monde entier ?

- A. 1 000
- B. 8 000
- C. 15 000
- D. 25 000

Source : https://static.change.org/brand-pages/impact/reports/2019/change.org_Impact_Report_french_FINAL.pdf

D'autres exemples de sites de pétitions en ligne : avaaz.org ; citizaction.fr ; mesopinions.com ; wemove.eu ; jesigne.fr ...

8. SONDAGE - Avez-vous le sentiment de pouvoir agir au quotidien dans la vie citoyenne ?

- A. Oui
- B. Non
- C. Sans avis

9. SONDAGE - Lorsque vous aurez 18 ans, pensez-vous que vous pourriez changer les choses en votant ?

- A. Oui
- B. Non
- C. Sans avis

10. SONDAGE - Pensez-vous que la majorité électorale en France devrait être fixée à 16 ans ?

- A. Oui
- B. Non
- C. Sans avis

🔍 Retrouvez le quiz en scannant le QR code ci-dessous ou en cliquant sur ce lien : <https://form.dragnsurvey.com/survey/r/be0b7ec5>



Activité 2 : Découverte des trois combats soumis au vote

Chasse aux indices

Liens vers les trois vidéos de présentations des personnalités soumises au vote du Prix Liberté 2020 :

- Loujain Al Hathloul : <https://youtu.be/x2N4JRrsHy8>
- Nasrin Sotoudeh : <https://youtu.be/rQS4IzDKtxs>
- Père Pedro Opeka : <https://youtu.be/DZ1qA9Di-d8>

Photos des trois personnalités soumis au vote du Prix Liberté 2020

- Loujain Al Hathloul



- Nasrin Sotoudeh

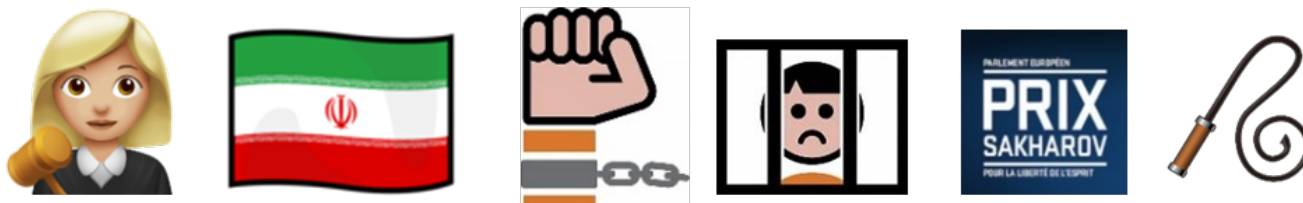


- Père Pedro Opaka



Indices :

A1



A2



A3



B1



B2



B3



C1

2014 : est arrêté(e) au volant d'une voiture, alors qu'il/elle se filmait en tentant de traverser la frontière entre les Émirats Arabes Unis et l'Arabie Saoudite en signe de protestation ; acte symbolique pour que les femmes aient le droit de conduire en Arabie Saoudite. Il/Elle est libéré(e) après 73 jours de prison.

Mai 2018 : recommence et est arrêté(e) à nouveau

C2

2010 : Il/elle est arrêté(e) pour « propagande contre le régime » et « activités mettant en danger la sécurité nationale »

Il/elle est condamné(e) à 11 ans de prison sans pouvoir exercer sa profession d'avocat(e) ni quitter l'Iran pendant 20 ans.

C3

Vient à Madagascar en 1970 où il/elle prête main forte aux paysans et crée des groupes de villageois pour les aider à prendre en main leur futur. Il/elle s'y installe définitivement en tant que homme/femme d'église.

L'association participe à la construction d'hébergements décents (plus de 3000 maisons réparties entre 22 villages), à la scolarisation des enfants,

D1

à l'accès aux soins et à un travail rémunéré. Depuis sa création, plus de 500 000 personnes ont été accompagnées par l'association.

Il/elle parcourt le monde pour attirer l'attention de la Communauté internationale sur la situation à Madagascar et lever des fonds pour que son association puisse fonctionner en autosuffisance.

D2

Toujours incarcéré(e) victime d'actes de tortures et d'agressions sexuelles au cours de sa détention.

Mars 2019 : procès inéquitable - sans avocat ni charges claires retenues à son encontre, Depuis juin 2018 : les femmes sont depuis autorisées à conduire dans le Royaume.

Août 2019 : proposition de libération en échange d'un faux témoignage – il/elle refuse et est placé(e) en isolement total depuis avril 2019

D3

Entre 2010 et 2012 : 3 grèves de la faim pour dénoncer la maltraitance qu'elle subit en détention et faire valoir ses droits – est gracié(e) en 2013.

2019 : 38 ans de réclusion - 148 coups de fouet pour avoir protesté contre la législation qui impose le port de l'hijab en Iran et défendu des femmes ayant ôté leur voile en public.

E1



E2



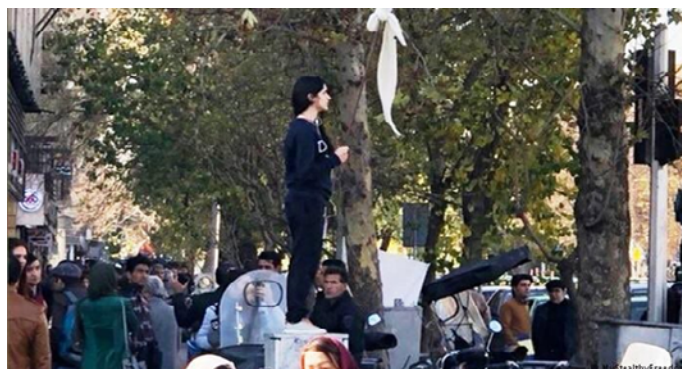
E3



F1



F2



F3



Grille de réponses :

Série d'indices	NASRIN SOTOUDEH	LOUJAIN AL HATHLOUL	PERE PEDRO OPEKA
Série A			
Série B			
Série C			
Série D			
Série E			
Série F			

Correction de la grille de réponses :

Série d'indices	NASRIN SOTOUDEH	LOUJAIN AL HATHLOUL	PERE PEDRO OPEKA
Série A	A1	A2	A3
Série B	B1	B2	B3
Série C	C1	C2	C3
Série D	D1	D2	D3
Série E	E1	E2	E3
Série F	F1	F2	F3

Activité 3 : Agir et voter

Alternative à la publication sur compte personnel des participants.

#LOUJAINALHATHLOUL



Publier



#NASRINSOTOUDEH



Publier



#PEREPEDROOPEKA



Publier



Activité 3 - Agir et voter

Guide pour publier sur les réseaux sociaux



1 **Soyez bref !** Une publication trop longue ou un texte trop long en story ne seront pas lus, soyez direct.

2 **Utilisez des hashtags pour référencer et accroître la visibilité de votre publication/story.**
Par exemple : [#PrixLiberte](#) [#Liberte](#) [#Vote](#)

3 **Identifier les organisateurs du Prix Liberté, des amis ou des influenceurs susceptibles de partager votre publication/story. Celle-ci sera plus vue !**
Les organisateurs du Prix Liberté :

- Institut international des droits de l'Homme et de la paix : [@2idhp](#)
- Région Normandie : [@regionnormandie](#)
- Académie de Normandie : [@acnormandie](#)

4 **Si vous voulez ajouter un lien, privilégiez l'adresse prixliberte.normandie.fr qui renvoie vers les portraits vidéos des finalistes et la plateforme de vote**

Informations

Informations, règlement & formulaires
prixliberte.normandie.fr

 **prixliberté**

Contacts

Prix Liberté
prixliberte@normandie.fr

Institut international des droits de l'Homme et de la paix
— Citis, le Pentacle
5, avenue de Tsukuba
14 200 Hérouville Saint-Clair

Clémence Bisson
Coordinatrice des programmes pédagogiques
clemence.bisson@2idhp.eu

Benoist Chippaux
Chargé de mission Prix Liberté
benoist.chippaux@2idhp.eu

Maxime Sauvé
Apprentie chargée de mission Prix Liberté
maxime.sauve@2idhp.eu

www.2idhp.eu